

Choix de matières en L3 - Droit privé / des affaires

Par **Emma999**, le **11/08/2023** à **10:26**

Bonjour,

Je suis une étudiante passant en L3 l'année prochaine et je rencontre des difficultés pour choisir mes matières. J'ai posté un message similaire sous un vieux post mais j'ai peur que personne ne le voit, donc je le remet ici. Mon projet est encore assez flou mais je veux aller vers du droit privé international, peut-être en tant que juriste d'entreprise? J'ai déjà fait mon choix pour certaines matières mais j'aimerais votre avis pour que mon profil soit assez complet, et ne pas me fermer trop de portes.

Premièrement j'aimerais vous présenter les choix auxquels je fais face pour que vous puissiez avoir une vue d'ensemble:

Au S1 :

TD 1 : Droit des sociétés / droit international public / régime général de l'obligation

TD 2 : Droit public des affaires / droit international privé / libertés fondamentales

TD 3 : Droit du travail / droit du patrimoine / droit de l'UE

Au S2 :

TD 1 : PC / droit public des biens / droit du financement des entreprises

TD 2 : Droit social (protection sociale) / droit pénal spécial / droit fiscal

Voici les matières que je compte choisir et les hésitations que j'ai:

Pour le S1:

TD 1: RGO / Droit des sociétés (j'hésite)

TD 2: Droit international privé

TD 3: Droit de l'union européenne

Pour le S2:

TD 1: Droit du financement des entreprises (sans grande passion pour cette matière)

TD 2: Droit fiscal / Droit social

J'ai beaucoup entendu parler de l'importance du RGO mais j'ai également entendu que dans ma fac le taux de rattrapage était de 70% minimum chaque année, avec des professeurs particulièrement durs... Je ne sais pas si cela vaut le coup de choisir cette matière en sachant que je trouve le droit des sociétés plus intéressant. L'essentiel est de savoir si je pourrais être refusée à un master car je n'ai pas choisi cette matière, quitte à avoir des résultats assez mauvais. Une amie ayant fini son master m'a dit que cette matière n'était pas si essentielle car je la referai en master, et que le choix le plus judicieux serait de choisir le droit des sociétés rien que pour pouvoir passer une bonne année, mais je ne sais pas trop quoi penser de ce conseil.

Cela m'intéresserait d'avoir des retours de personnes en master qui pourront me dire s'ils ont déjà vu des profils avec mes choix de matière dans leur promo.

Merci d'avance, en espérant que vous puissiez me répondre avant septembre (mois du choix définitif de mes matières).

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/08/2023** à **10:48**

Bonjour

Compte de votre projet de Master je pense qu'il faut en effet privilégier le droit des sociétés en matières à TD.

Ainsi au S1 il faudrait prendre droit des sociétés, droit international privé et droit de l'UE avec TD.

Pour le second semestre, il faudra effectivement (ou malheureusement ?) prendre le financement d'entreprise.

En seconde matières, privilégiez le droit fiscal (d'autant plus que vous n'aurez pas suivi le droit du travail avec TD au S1)

Par **Emma999**, le **12/08/2023** à **23:48**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je suis assez curieuse et j'aimerais vous demander pourquoi choisir le droit des sociétés plutôt que le RGO serait plus intéressant pour mon projet. En effet, je crains de ne pas pouvoir étudier de l'année la matière que je ne choisirais pas (même sans TD). Cependant, j'ai entendu dire que le RGO était un incontournable, d'où mes inquiétudes et mes questionnements.

Choisir le droit des sociétés serait-il plus judicieux en raison du haut taux de rattrapage du RGO? De mes affinités avec le droit des sociétés? Ou alors même car le RGO ne serait pas essentiel pour mon projet?

Merci encore.

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/08/2023 à 09:25

Bonjour

Le soucis c'est que la plaquette de votre fac est très mal foutue ! Dans la mienne par exemple, non seulement le RGO est une matière obligatoire mais en plus elle est enseignée en LD2.

C'est hallucinant que en pas pouvoir le suivre sans TD.

Toutefois, je maintiens qu'il sera très compliqué de suivre un master droit international des affaires sans avoir fait de droit des sociétés.

Vous pouvez toujours vous auto-former en RGO, en revanche en droit des sociétés ce sera plus compliqué

Mais surtout, il faut penser que les membres du jury des Masters ne vont pas regardés en détail vos choix de matières. Ils se focaliseront sur les notes obtenues dans les matières à TD.